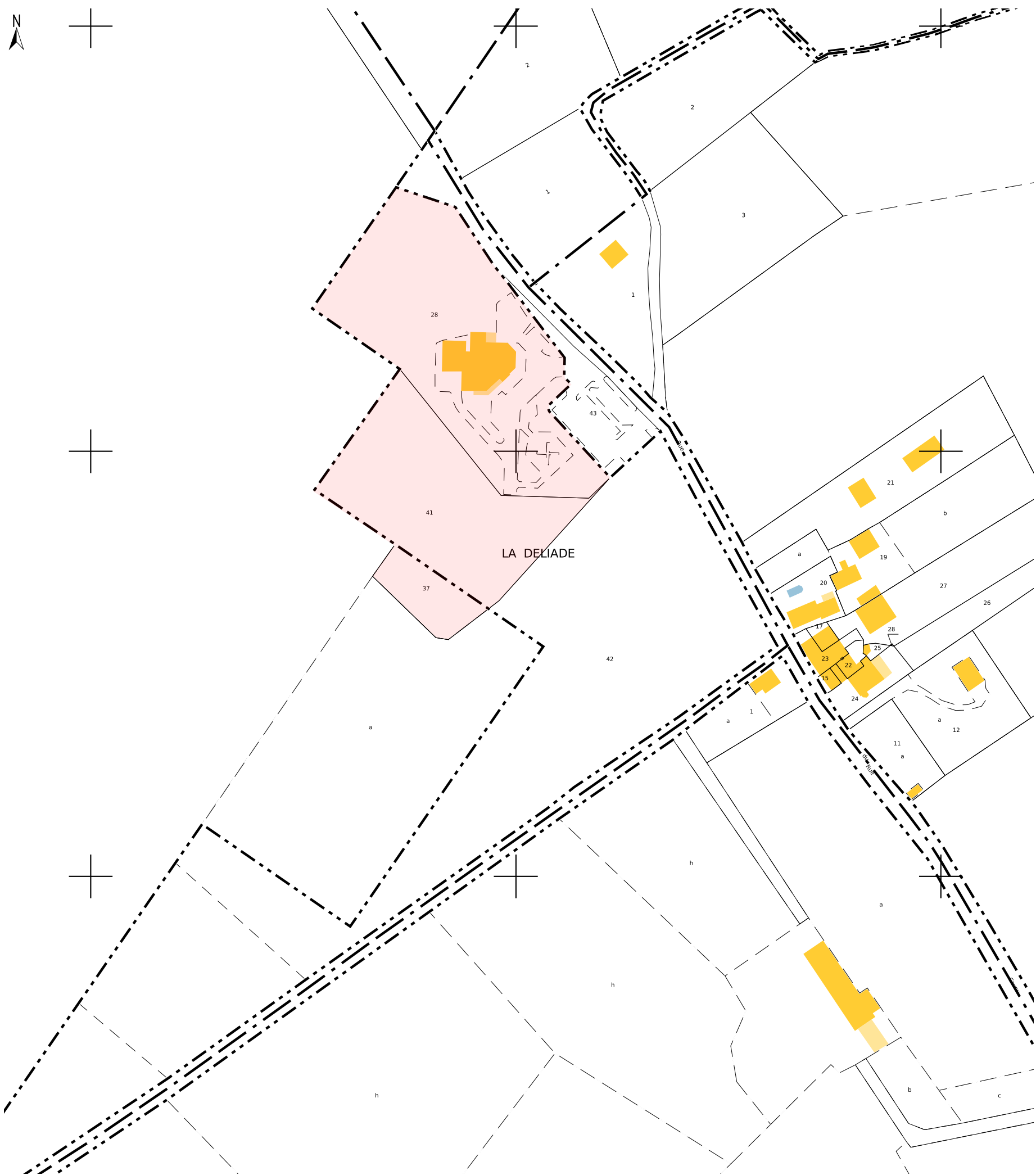




EXTRAIT CADASTRAL
Parcelles section RM n° 28,41 et 37

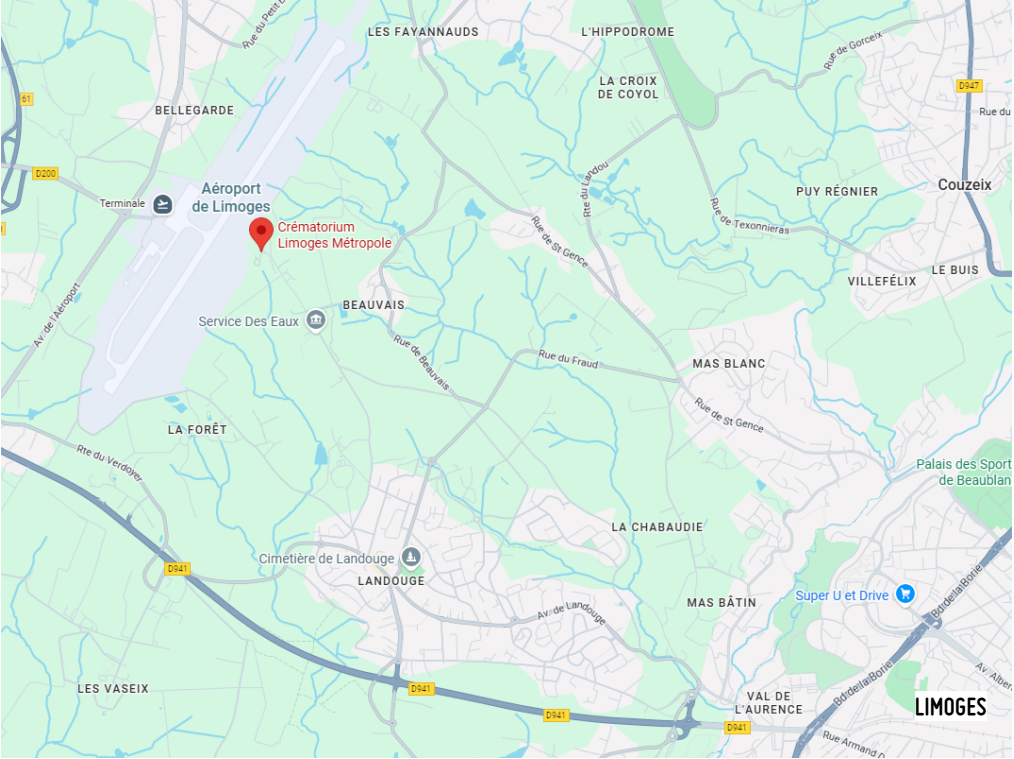
L'atelier ABSIDE conserve l'entière propriété intellectuelle et artistique de ses plans, ainsi que l'exclusivité de ses droits de reproduction et de représentation. Les plans fournis à la phase du dossier de demande de permis de construire ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage. Les cotations sont données strictement à titre indicatives. Les entrepreneurs devront vérifier chaque dimension de l'ouvrage et rapporter toute divergence à l'atelier d'architecture ABSIDE avant exécution. Le Maître d'ouvrage doit s'entourer de bureaux d'études spécialisés (BET structure, BET fluides, etc...) suivant besoin. Toutes modifications des locaux (dimensions, surfaces, etc...) ainsi que toutes modifications d'ouvertures en façades devront faire l'objet d'une demande de permis de construire modificatif au moins 3 mois avant la déclaration de fin de travaux.

abside ATELIER D'ARCHITECTURE	EXTENSION & AMENAGEMENT DU CREMATORIUM 181, Rue du Cavou, 87 100 Limoges	
	LIMOGES METROPOLE	PC
	Date:08/09/2025	PC 01 – SITUATION

atelier abside - aurieras - 87270 chaptelat - T.05 55 39 91 91 - F. 05 55 39 91 92 - abside87@wanadoo.fr



Vue aérienne



Plan de situation